

La Flore Littorale

Un couvert herbacé ras et discontinu révèle, si l'on s'y attarde, des formations végétales riches et uniques. Caractéristiques des sols argilo-calcaires pauvres, exposés aux embruns salés et aux vents, ces végétations constituent une mosaïque aux couleurs vives et aux formes diversifiées. Chaque variation de pente et d'exposition, chaque recoin abrité ou dépression constitue des niches écologiques pour ces plantes plus ou moins adaptées aux contraintes extrêmes du milieu...

Le cordon de galets

Sur les galets, entre les laisses de haute mer et les premiers éboulis de la falaise, l'imposant **chou marin** (*Crambe maritima*) ❶ étale ses larges feuilles cireuses surmontées de bouquets de petites fleurs blanches. Menacées par le nettoyage intensif des plages, l'exploitation du galet et par l'érosion naturelle des côtes, les stations de chou marin sont très rares ; ce qui vaut à l'espèce une protection nationale.

Le **pavot cornu** (*Glaucium flavum*) ❷ se développe lui aussi entre les galets. A maturité, ses longs fruits secoués par le vent catapultent les graines sur la plage, autour de la plante mère.

Les pelouses aérohalines et pelouses de haut de falaise

Pour se protéger du sel et du vent marin, le **sénéçon laineux** (*Senecio helenitis ssp candidus*) ❸ est couvert d'un duvet soyeux limitant ainsi l'évapotranspiration. Endémique du littoral du Pays de Caux, il s'agit d'une espèce protégée.

Facilement repérable, la hampe florale à l'aspect desséché de l'**orobanche du picris** (*Orobanche picridis*) ❹ émerge des pelouses rases. Hémiparasites, les orobanches puisent, dans le système racinaire de leurs plantes hôtes, les substances nutritives nécessaires à leur développement.

Plusieurs espèces d'orchidées sont présentes sur les falaises du Pays de Caux. Et si l'**orchis brûlé** (*Orchis ustulata*) ❺ semble si peu abondante, c'est peut-être le fait de sa petite taille qui la dissimule à nos yeux.

Les éboulis

Ancêtre commun à toutes les variétés de choux cultivés, le **chou potager** (*Brassica oleracea*) ❻ affectionne les pentes abruptes des éboulis et des pelouses perchées des bords de mer. Autrefois abondant, il disparaît progressivement souffrant de la raréfaction de son habitat.

D'origine méridionale, le **sénéçon cinéraire** (*Senecion cineraria*) ❼ profite de la douceur hivernale du climat atlantique pour remonter vers le nord. Parfaitement adapté à la sécheresse, il se complait sur des sols quasi inexistantes où peu d'autres végétaux le concurrencent. Sur les chicots rocheux les plus exposés au soleil, à la rupture de la falaise, il pare la craie d'or et d'argent.

Petite plante annuelle, le **cranson du Danemark** (*Cochlearia danica*) ❽ en association avec d'autres espèces pionnières, colonise les terres dénudées par l'érosion.

Toutes les plantes, protégées ou non, méritent notre attention. Elles font partie intégrante de nos espaces naturels et contribuent à l'enchantement de nos paysages. En protégeant les oiseaux et les milieux qui les accueillent, le Groupe Ornithologique Normand participe aussi à la protection des espèces végétales.



LES MESURES DE PROTECTION

Les falaises de Fécamp à Saint-Pierre-en-Port ont été intégrées par la France dans le réseau européen Natura 2000 comme Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux. Elles participent en outre du classement de l'ensemble du littoral cauchois en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitats.

Afin de contribuer à la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel, la Réserve Ornithologique du Cap Fagnet, a été créée en 2001 à l'initiative de la ville de Fécamp, des propriétaires des terrains et du Groupe Ornithologique Normand.

Les Passereaux & la Migration

Situé sur un couloir majeur de migration, le Cap Fagnet voit passer chaque automne plus de 400 000 oiseaux migrateurs représentés par une soixantaine d'espèces. Après la saison de reproduction, ces oiseaux, principalement des passereaux, quittent les régions septentrionales froides pour passer l'hiver dans le sud de l'Europe ou en Afrique.

Plus diffuse, la migration prénuptiale s'effectue en sens inverse dès la fin de la saison hivernale. Certains de ces passereaux occupent le site à l'année, d'autres y passent simplement l'hiver et d'autres enfin, présents uniquement aux beaux jours, se joignent à la migration le moment venu.



— **L'hirondelle rustique** —
(Barn Swallow)

est exclusivement insectivore et c'est bien souvent au-delà du Sahara qu'elle trouve refuge et nourriture en hiver. L'abondance d'insectes liée à la douceur de certains automnes l'a fait s'attarder de plus en plus souvent dans notre région.



— **Le pinson des arbres** —
(Common Chaffinch)

comme son nom l'indique affectionne tout particulièrement les zones boisées et ne trouve pas sur le Cap Fagnet son milieu de prédilection. Aussi, il se contente de survoler le site pour gagner ses quartiers d'hiver.



— **L'étourneau sansonnet** —
(Common Starling)

ne trouvant plus de nourriture, il délaisse les sols gelés et couverts de neige des forêts et des plaines d'Europe de l'Est.

En consommant des larves d'insectes ravageurs, l'étourneau sansonnet, est contrairement aux idées reçues, un précieux auxiliaire des cultures. En hiver, l'espèce devient grégaire et forme parfois d'imposants dortoirs.



— **Le pipit farlouse** —
(Meadow Pipit)

dissimule son nid au sol entre les touffes d'herbes de la prairie. C'est également à terre qu'il traque inlassablement insectes et araignées. Et s'il s'accorde quelques instants de répit en se perchait sur un buisson ou un piquet de clôture, ce n'est surtout que pour surveiller son territoire.



— **Le rougequeue noir** —
(Black Redstart)

niche en falaise dans de petites cavités. Il est omniprésent sur le Cap Fagnet et exploite tous les milieux pour se nourrir. Il capture toutes sortes de petits invertébrés aussi bien dans les éboulis qu'à proximité des ruines des casemates ou autour de la Ferme de la Chapelle.



— **La linotte mélodieuse** —
(Common Linnet)

La bien nommée égaie de son chant et de ses improvisations les buissons d'ajoncs où sans elle, le vent serait le seul à s'exprimer.



— **Le bruant jaune** —
(Yellowhammer)

Son attachement à nos campagnes se révèle pleinement en hiver où son plumage d'un jaune flamboyant trahit sa présence. Seul ou en petit groupe, il se nourrit principalement de graines, glanées dans les chaumes ou sur les pelouses en bord de falaise.



LES MESURES DE PROTECTION

Les falaises de Fécamp à Saint-Pierre-en-Port ont été intégrées par la France dans le réseau européen Natura 2000 comme Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux. Elles participent en outre du classement de l'ensemble du littoral cauchois en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitats.

Afin de contribuer à la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel, la Réserve Ornithologique du Cap Fagnet, a été créée en 2001 à l'initiative de la ville de Fécamp, des propriétaires des terrains et du Groupe Ornithologique Normand.

Les Oiseaux marins nicheurs

Le littoral sauvage et préservé du Cap Fagnet présente une très grande diversité de milieux. Ses falaises abruptes et tourmentées, ses lambeaux de pelouses perchées, ses éboulis inaccessibles et ses cordons de galets protégés, ont les qualités requises pour attirer les oiseaux marins en quête de site de reproduction. Avec des exigences variées, les différentes espèces trouvent chacune dans ces anfractuosités, vires, pentes et replats, le lieu idéal pour construire leur nid.



Le fulmar boréal

(Northern Fulmar)

est sans doute le plus discret représentant de l'avifaune marine qui se reproduit sur le littoral du Pays de Caux. La femelle dépose un œuf unique à même le sol dans une des cavités offertes par le réseau karstique. Le fulmar boréal accède à la reproduction en moyenne à l'âge de neuf ans et peut vivre une trentaine d'années. L'espèce semble actuellement menacée par la raréfaction des proies recherchées et par une forte mortalité liée à l'absorption de petits déchets plastiques confondus avec de la nourriture.



Le grand cormoran

(Great Cormorant)

a bien failli disparaître de nos côtes au début des années 1970 et il ne doit sa survie qu'aux mesures de protection mises en place. Les quelques couples rencontrés occupent en falaise des corniches susceptibles d'accueillir l'imposant nid de branchages. Le grand cormoran consomme exclusivement des poissons qu'il pêche en plongeant sous la surface de l'eau.



La mouette tridactyle

(Black-legged Kittiwake)

affectionne les abrupts rocheux inaccessibles et battus par la mer, où elle ne craint ni la concurrence d'autres oiseaux nicheurs, ni celle d'éventuels prédateurs. Découverte en 1992, la colonie était alors constituée d'une dizaine de nids, elle est actuellement riche de plusieurs centaines de couples. Le nid, plus accroché à la falaise que posé, est formé d'un torchis constitué d'algues, de graminées et de boue séchée. Strictement pélagique, la mouette tridactyle se nourrit principalement de menu fretin.



Le goéland argenté

(Herring Gull)

grâce à ses facultés d'adaptation, occupe la quasi-totalité des lieux représentés. L'espèce niche sur les pelouses en sommet de falaise, contre la paroi rocheuse et sur le cordon de galets. Éclectique également dans son régime alimentaire, il se nourrit aussi bien au large en suivant les bateaux de pêche, sur l'estran à la recherche de proies rejetées par la mer, sur les quais à l'affût de la moindre opportunité, mais aussi dans les labours lors des tempêtes.



Le goéland marin

(Great Black-backed Gull)

hier nicheur solitaire, se reproduit aujourd'hui en nombre réduit au sein des colonies de goélands argentés. Prédateur occasionnel des œufs et des jeunes poussins de cette dernière espèce, il trouve ainsi un complément de nourriture facilement accessible lors du nourrissage de sa progéniture. Très imposant avec son envergure d'un mètre soixante dix, le goéland marin est le plus grand de tous les goélands. Comme les autres jeunes goélands, les immatures de goélands marins ont un plumage mimétique gris-brun.

LES MESURES DE PROTECTION

Les falaises de Fécamp à Saint-Pierre-en-Port ont été intégrées par la France dans le réseau européen Natura 2000 comme Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux. Elles participent en outre du classement de l'ensemble du littoral cauchois en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitats.

Afin de contribuer à la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel, la Réserve Ornithologique du Cap Fagnet, a été créée en 2001 à l'initiative de la ville de Fécamp, des propriétaires des terrains et du Groupe Ornithologique Normand.